

AVIS PUBLIC de la révision de la liste électorale scolaire.

En prévision du scrutin du 6 décembre 2009,

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné aux électeurs de la commission scolaire par le président d'élection, que :

1. la liste électorale de la commission scolaire a été déposée au siège de la commission scolaire le **27 octobre 2009**.
2. la liste électorale de la circonscription 9, comprenant la municipalité de Mayo ainsi que la partie de la municipalité de l'Ange-Gardien située à l'est de la rivière du Lièvre fera l'objet d'une révision.
3. les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale sont les suivantes :
toute personne qui, le jour du scrutin :
 - . est majeure ;
 - . est de citoyenneté canadienne ;
 - . est domiciliée sur le territoire de la commission scolaire et, depuis au moins six mois, au Québec ;
 - . n'est pas sous curatelle ;
 - . n'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre frauduleuse en matière électorale ou référendaire ;
 et :
 - . a un enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire francophone ou anglophone qui dessert son domicile ;
 ou
 - . n'a pas d'enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire francophone ou anglophone qui dessert son domicile. L'électeur qui remplit cette dernière condition a le droit de choisir d'être inscrit sur la liste électorale de la commission scolaire anglophone.
4. la liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription, de radiation et de correction, incluant les avis écrits de choix ou de révocation ou de choix d'exercer son droit de vote dans une commission scolaire anglophone, peuvent être présentées devant les personnes désignées à cette fin, devant les commissions de révision ou devant le président d'élection.
5. lors d'une demande d'inscription, l'adresse précédente de la personne visée doit être indiquée. De plus, deux documents doivent être présentée ; l'un mentionnant le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile.
6. les endroits où peut être consultée la liste électorale et où les demandes peuvent être présentées sont :

ENDROIT	DATES	HEURES
Centre administratif CSCV 582, rue Maclaren Est, Gatineau J8L 2W2	le 11 novembre 2009	de 10 h à 13 h
Centre administratif CSCV 582, rue Maclaren Est, Gatineau J8L 2W2	le 17 novembre 2009	de 14 h 30 à 17 h 30 et de 19 h à 22 h

Si un scrutin cesse d'être nécessaire après la fin de la période prévue pour la production des déclarations de candidature, le 1^{er} novembre 2009, à 17 h, la révision sera interrompue.

Donné à Gatineau, le lundi 2 novembre 2009.

Le président d'élection,

Maurice Groulx